

PRÉFET DU LOT

PREFECTURE DU LOT

CABINET DE LA PRÉFÈTE

PÔLE SÉCURITE INTÉRIEURE

Affaire suivie par : Danielle ALMÉRAS

Tél : 05 65 23 10 71

Fax : 05 65 22 69 36

danielle.almeras@lot.gouv.fr

Réf. : DA/ 05.04.2016

Cahors, le 5 avril 2016

RECEPISSE

Objet : Demande d'autorisation de créer une plate-forme ULM permanente au lieu-dit « Maux » -
46800 SAUX

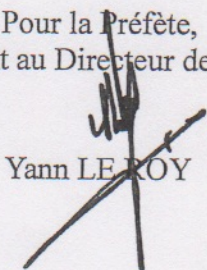
Je soussignée, Préfète du Lot, certifie avoir reçu le 5 avril 2016, une demande d'autorisation de créer une plate-forme ULM permanente située au lieu-dit « Maux », sur la commune de Saux (46800), présentée par M. LALEVE Didier, président de l'association VAL-ULM.

La demande et le dossier annexé ont été constitués conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Aviation Civile et à l'arrêté interministériel du 13 mars 1986 modifié fixant les conditions dans lesquelles les ULM peuvent atterrir ou décoller ailleurs que sur un aéroport.

Le délai d'instruction fixé par l'arrêté susvisé est de 30 jours à compter de la date du présent récépissé.

Pour la Préfète,
L'Adjoint au Directeur de cabinet

Yann LE ROY



Monsieur LALEVE Didier
Président de l'association VAL-ULM
Le Fossat

46700 SOTURAC